

Bordeaux, France — Univ. —

SCHOLA AQUITANICA.

PROGRAMME D'ÉTUDES

DU

COLLÈGE DE GUYENNE

· AU XVI^e SIECLE

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR ÉLIE VINET, EN 1583,
ET RÉIMPRIMÉ D'APRÈS L'EXEMPLAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
AVEC UNE PRÉFACE, UNE TRADUCTION FRANÇAISE ET DES NOTES

PAR

Louis MASSEBIEAU

MAITRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS
ET A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES



PARIS ·

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

—
1886

PRÉFACE

Tout le monde sait que le programme du collège de Guyenne fait partie d'un des plus brillants épisodes du développement des études en France au xvi^e siècle. Par son étendue, par les détails curieux dont il est plein, par la rareté de ce genre de documents avant les réformes des protestants et des jésuites, par son caractère de transition entre ces réformes et l'usage de l'Université de Paris, ce programme est certainement une des pièces les plus importantes pour l'histoire de l'instruction publique dans notre pays. Jusqu'à présent son contenu n'a été mis à la portée du public que par le résumé magistral, mais trop particulier d'ordonnance, trop incomplet, et malheureusement trop inexact de M. J. Quicherat dans son excellente *Histoire de Sainte-Barbe*. J'ai donc pensé qu'il ne serait pas inutile d'en rééditer l'original, d'après l'unique exemplaire qui soit arrivé jusqu'à nous à ma connaissance, et qui se trouve à la réserve de la Bibliothèque nationale (1), comme l'indique le dictionnaire de Brunet.

J'ai joint au texte une traduction avec des notes historiques, pour ménager le temps et la peine du lecteur.

I

En 1534, avant la réforme des études à Strasbourg, à Genève, à Nîmes, les magistrats bordelais, désireux de transformer brillamment le collège de leur ville, eurent l'idée, après une première et malheureuse tentative, de s'adresser au Portugais André de Gouvéa. C'était un homme né pour élever la jeunesse. Montaigne, qui fut un de ses élèves, l'a caractérisé une fois pour toutes devant la postérité, en l'appelant « le plus grand principal de France ». Il dirigeait alors, à Paris, le collège de Sainte-Barbe.

(1) Bibl. nat. Réserve, Z, 103. — Petit in-8° de 63 pages, plus un feuillet non numéroté, sur le verso duquel est l'approbation.

La ville de Bordeaux possédait une Université à laquelle se rattachait le collège. De ce côté il n'y avait rien à changer aux statuts et aux usages. L'organisation intérieure du collège dépendait des magistrats municipaux ou jurats. Ils la réglèrent d'une manière détaillée, de concert avec le principal. Quant aux études, ils lui laissèrent la liberté d'en élaborer le programme, mais en insistant pour qu'il fit les classes « à la forme et manière de Paris... en la meilleure forme qu'on garde aux collèges principaux de Paris » (1).

C'était bien l'intention de Gouvêa. Il savait mieux que personne quels heureux changements avaient eu lieu dans les principaux collèges de Paris, et qu'ici la province avait de bonnes raisons pour se mettre à la mode de la capitale. Il établit son plan d'études en prenant les conseils de maîtres français qui avaient régenté dans les collèges de Paris et qui s'étaient fait des idées sur les meilleurs moyens d'instruire la jeunesse. On trouve à leur tête Maturin Cordier et Claude Budin. Le premier est bien connu, sans l'être encore autant qu'il le mérite ; rappelons du moins qu'il prit part en France et à l'étranger à la restauration de plusieurs collèges. Il avait pu mettre en pratique sa méthode au collège de Navarre, sous la direction libérale de Jacques Blanc, vice-principal des grammairiens. Le second, grand ami de Cordier, n'a rien publié et n'est connu que par son ami. Celui-ci nous le représente comme un esprit original, et nous apprend qu'il avait composé « un ordre d'enseigner les enfants » dont il attendait des merveilles et qu'il ne put jamais appliquer dans son ensemble, même à Bordeaux, où il n'en fit pas moins faire de grands progrès à ses élèves. Nous ignorons le nom des autres conseillers de Gouvêa. Puisqu'ils étaient Français, il faut sans doute compter parmi eux deux de ses collaborateurs de la première heure, le fameux professeur de philosophie Nicolas de Grouchy et son ami Guillaume de Guérente, Normands l'un et l'autre, comme Cordier.

Nos maîtres étaient des hommes d'action. Ils organisèrent soigneusement les études en un plan dont toutes les parties se

(1) *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaux*, 1612, p. 71 et 72. V. aussi p. 81 : « En la chapelle sera fait le divin service à la façon des collèges de Paris. »

n'a évidemment connu le petit livre d'Élie Vinet que par l'analyse de M. Quicherat, dont il reproduit les principales inexactitudes ; mais rien ne sera plus facile que de combler cette lacune dans une seconde édition et d'achever ainsi de consolider un ouvrage déjà construit pour la plus grande partie avec des documents originaux.

Maintenant il ne me paraît pas nécessaire de faire voir le profit qu'auraient pu tirer de la *Schola Aquitanica* ceux qui se sont occupés dans ces dernières années de l'instruction publique en France au xvi^e siècle. La lecture de l'opuscule vaudra sur ce point les meilleures explications.

Je pourrais moins facilement me dispenser d'assigner au programme bordelais sa place dans l'histoire des études et d'en apprécier la valeur. Mais pour le classer nettement il ne suffirait pas de le comparer aux programmes de Strasbourg et de Genève ainsi qu'à celui des jésuites. Il faudrait d'abord savoir exactement à quoi s'en tenir sur l'organisation des études pendant la première partie du xvi^e siècle dans l'Université de Paris et surtout au collège de Navarre, qui en était comme la capitale. Ce travail d'ensemble sur la période de 1500 à 1530 n'a réellement pas été fait. Malgré quelques bons aperçus, on se contente trop souvent, et je suis ici le dernier à pouvoir blâmer les autres, de phrases banales sur la dialectique et la scolastique. J'essaierai, dans un petit livre dont les matériaux sont réunis et qui paraîtra aussitôt que mon activité quotidienne dans l'enseignement m'aura permis de le rédiger, de caractériser et d'apprécier, au moyen des ouvrages des Sylvius, des Jean Pellisson et des Cordier, cette période qui mérite d'être mieux connue, parce qu'elle me paraît tout à l'honneur de l'Université de Paris. La comparaison avec les réformes en province et dans les pays voisins de la France viendra ensuite comme une conclusion naturelle et sera facile. En attendant, j'ai voulu seulement publier à part, à cause de son importance, un des documents dont je me suis servi. D'ailleurs, les notes qui l'accompagnent, et dont je prie qu'on excuse l'étendue, pourront déjà quelquefois aider le lecteur à se former un jugement sur le degré d'originalité de ce programme.

LE COLLÈGE DE GUYENNE

(Bordeaux, chez Simon Millanges (1), imprimeur ordinaire du roi, 1583.)

Élie Vinet (2) au lecteur, salut.

André de Gouvéa, (3) de Portugal, principal du collège de Bordeaux, homme né pour bien élever la jeunesse, après avoir appelé en conseil Maturin Cordier (4), Claude Budin (5) et d'autres maîtres français très habiles dans le même art (6), avait organisé son collège d'après les meilleures règles et un programme d'études parfait. Mais comme depuis son départ pour son pays et sa mort, je voyais cet ordre s'altérer peu à peu, j'avais conseillé à Jean Gélida (7), de Valence, son successeur dans la charge de principal, de mettre par écrit cet ancien et beau programme et d'en faire un petit livre où chaque maître pût apprendre quel auteur il aurait à expliquer et de quelle manière il devrait enseigner. Mon idée avait paru bonne à ce directeur, très savant dans les deux langues, mais il se mit trop tard à l'œuvre et le destin ne lui permit pas de l'achever. Après sa mort son ébauche tomba par hasard entre mes mains. J'ai cru bien faire de la reviser avec mes propres souvenirs de l'organisation primitive, car j'ai servi environ six ans à Bordeaux sous Gouvéa, et de la publier dans l'intérêt général. J'aurai ainsi fait tous mes efforts pour mettre ceux qui viendront après nous en état de connaître et de pratiquer une méthode qui a toujours été jugée la meilleure. Adieu. Bordeaux, le 1^{er} juillet 1583.

DOCENDI RATIO IN LUDO BURDIGALENSI

Burdigalensis schola, cui humaniorum litterarum gymnasio, Aquitanicæ quoque scholæ cognomen impositum fuit : quod et Burdigala Aquitanicæ, suæ provinciæ, caput sit, et quod universæ Aquitanicæ juvenus Burdigalam tanquam ad mercatum bonarum artium, cuncta confluat : hæc cum in sua civitate esset unica, et floreret maxime, duodecim classes grammaticorum habuit, quæ nunc sunt novem tantum, sed quæ ad denarium adduci numerum debere, et illic consistere censuerim. Primum enim ingenio ille insigniter tardo fuerit, qui decem annorum spatio, a decima classe ad primam non pervaserit : poteritque in eodem ordine duos annos pluresve manere. Deinde sicujus classium ubertas ea fuerit, ut molesti inter se sint immenso numero pueri, et præceptor unus tantam turbam sustinere non possit, una classis in duas dividi poterit, et utrique suus præceptor, et doctrina assignari. Sic ex una Sexta duas aliquando hic factas multi meminerunt : quæ utraque priscum nomen retineret, sed majoris Sextæ, in quam proveciores delecti fuerant : et Minoris Sextæ, in quam eorum condiscipuli. A decima igitur, ac infima classe Grammaticorum, hujus tractationis sit exordium.

Decimus Ordo.

Decima classis in schola Aquitanica, est eorum, quos a duabus litteris Græcis Alpha et Beta, Alphabetarios : vel a quattuor Latinis A B C D, Abecedarios vulgo vocitamus, Pueruli sunt, et minores etiam septem annis pueruli, ut Fabio placuit : qui a parentibus, et propinquis in Ludum, prima litterarum Latinarum, ut

PROGRAMME D'ÉTUDES DU COLLÈGE DE BORDEAUX

Le collège de Bordeaux, cette école de belles-lettres qu'on appelle aussi collège de Guyenne, parce que Bordeaux est la capitale de la Guyenne et que toute la jeunesse des différentes parties de la Guyenne accourt à Bordeaux comme à un marché de belles-lettres et de vertu, ce collège, dis-je, à cause qu'il était unique dans la ville (8) et extrêmement florissant, a eu douze classes de grammaire (9). Il n'y en a maintenant que neuf : je voudrais qu'on en étendit le nombre à dix et qu'on s'en tint là. Car, premièrement, il faut être bien lourd d'esprit pour ne pas pouvoir en dix ans arriver de la dixième classe à la première, et alors on pourra rester dans la même classe deux années ou même davantage. Ensuite, si une classe est assez nombreuse pour que les écoliers se gênent entre eux à cause de leur quantité, et qu'un seul maître ne puisse gouverner une telle foule, on pourra répartir une classe en deux divisions dont chacune aura son maître et son programme particulier. C'est ainsi que d'une sixième, comme beaucoup s'en souviennent, on en a fait quelquefois deux dans ce collège. Toutes les deux gardaient l'ancien nom, mais il y avait la grande sixième pour laquelle on avait fait choix des plus avancés, et la petite sixième qui se composait de leurs condisciples. C'est donc par la dixième et la plus basse classe de grammaire qu'il convient d'entrer en matière.

La Dixième.

La dixième classe au collège d'Aquitaine se compose de ceux qu'on appelle alphabétaires, des deux lettres grecques Alpha et Bêta ou communément abécédaires, des quatre lettres latines A B C D. Ce sont des petits enfants, et des petits enfants qui ont même moins de sept ans, comme le veut Quintilien (10). Leurs parents et leurs pro-

ches les envoient au collège pour y apprendre les premiers éléments des lettres latines, puisque le principal objet de cet établissement est la connaissance de la langue latine (11). On leur apprend ces éléments au moyen de deux livrets. Le titre du premier est l'Alphabet (12), d'où ils tirent leur nom. Imprimé tout exprès pour eux, sans abréviations, il contient la suite et les figures des vingt-trois lettres, l'Oraison dominicale, les sept Psaumes, etc.

Le second livret s'appelle aussi Livret des Enfants parce qu'il est petit et pour les petits : il contient les premières flexions des noms et des verbes. C'est ainsi qu'on leur apprend de bonne heure les éléments de la grammaire latine.

Dans cette dixième classe donc il y a beaucoup de rangs et de bancs. On appelle bancs dans notre collège des sièges longs où sont assis les enfants (13) : il y a le premier, le second, le troisième, le quatrième, le cinquième. Les élèves du premier rang ou premier banc sont les plus savants : les sept Psaumes, comme on dit communément, sont l'objet de leur leçon (14).

Ces élèves, dès l'entrée du maître, se lèvent tous, tout autant qu'il y en a dans ce banc. Debout chacun devant sa place et regardant leurs livres ouverts, ils commencent les premiers leur leçon. Deux d'entre eux s'y mettent d'abord (on les appareille (15) ainsi deux à deux ou trois à trois suivant leur nombre); ou plutôt c'est le maître qui commence, car d'habitude il dit le premier tout ce que l'on apprend dans cette classe. Par exemple, si la leçon a pour objet le commencement du quatrième de ces psaumes, le maître dit le premier mot *miserère* : et les enfants répètent *miserère*. Ensuite le maître épèle ce mot, en en prononçant d'abord les lettres, puis en les réunissant en syllabes, *m, i, mi*. Le maître *s, e, se, mise*; les écoliers *s, e, se, mise*. Le maître *r, e, re* : *miserere*; les écoliers *r, e, re, misere*. Le maître, enfin *r, e, re, miserère*; et les écoliers, *r, e, re, miserère*. Alors c'est le tour des deux ou trois suivants qui demêlent de la même manière le mot *mei* : puis celui du troisième groupe et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait achevé toutes les petites lignes de la leçon. S'il arrive que ces lignes ne contiennent pas assez de mots pour toute la troupe, on recommence pour qu'il n'y ait personne qui ne parle et n'apprenne. Enfin, après que de cette manière chacun a fait sa part, tous les enfants, ensemble d'une seule voix prononcent, toujours après le maître, *miserère mei Deus, secundum magnam misericordiam*.

Le second rang, qui est en même temps le second banc, se compose de ceux qui lisent le commencement du premier de ces sept Psaumes (*Domine ne in furore tuo...*). On les enseigne tout à fait de la même

La Huitième.

Les livres de classe particuliers à la huitième sont un choix de lettres de Cicéron, un choix de scènes de Térence et les Colloques de Maturin Cordier (31). Ces trois ouvrages sont divisés en leçons quotidiennes à apprendre par cœur. Les enfants achètent d'abord celui que le maître doit expliquer, et en même temps un cahier blanc. Ils aissent toujours leur livre chez eux et copient la leçon sur le cahier qu'ils apportent au collège avec les Flexions et les Éléments de grammaire qu'ils avaient déjà. Dans l'auditoire, où les enfants ont toujours leurs places déterminées (32), le premier lit le texte qu'il a copié chez lui, le second l'explication (33), le troisième les parties du discours : le quatrième relit le texte, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Puis on passe à l'examen des mots du texte. Le premier dit le verbe de la première phrase. Les enfants le conjuguent, l'un à l'indicatif présent, l'autre à l'imparfait et ainsi de suite pour les autres modes et temps. Enfin l'un dit quel est le cas qui se trouve avant le verbe, un autre quel est celui qui se trouve après (35). Puis on décline ou l'on conjugue les autres parties de la même phrase, on signale leurs accidents (36) : on ramène tout aux règles d'accord et de construction qui se trouvent à la fin des Éléments. Après la première phrase on passe aux autres et on les analyse toutes sans exception, de la même manière. En dernier lieu le maître exerce les enfants sur les tournures (37) qui se trouvent dans le texte de la leçon : il interroge en français et fait varier la tournure d'après les différents modes, temps, nombres et personnes des verbes. Par exemple, à propos de *si vales* il leur demande comment ils diraient *si je me porte bien, si mon père se porte bien, si nous nous portons bien, si vous vous portez bien, si mes compagnons se portent bien, si je me portais bien, etc. Fecisti mihi gratum, tu m'as fait plaisir, Cicéron me fait plaisir, tu me feras plaisir, je te voulais faire plaisir, etc.* Il leur fait recueillir à son choix quelques-unes de ces locutions pour qu'ils les mettent à profit lorsque il leur dicte le samedi un thème (38) un peu long tiré des explications de la semaine et qu'ils doivent traduire chez eux en latin et remettre tous au maître la première fois qu'ils retourneront au collège.

A midi, on repasse les Éléments pour se graver soigneusement dans la mémoire les explications du maître.

A trois heures, on fait la même chose qu'à huit heures.

Au bout de six mois, si le maître distingue des élèves notablement

tuntur autem hic prælecta ac ediscuntur non segnius, atque in tertio ordine fit. Declamationibusque assuefiunt paulatim secundani tam privatis quam publicis: quum interim non cessent Gallica themata, argumentaque orationum et carminum, sicut in Tertio Quartoque ordine fieri coeptum.

Primus Ordo.

Etsi hæc, et quæ præcedunt, Grammaticorum classes sunt omnes, tamen in quattuor superioribus, et præcipue in hac prima, tractatur Rhetorica. Sic veteres Grammaticos in Latio etiam factitasse Suetonius auctor est. Mane ergo hora octava præcepta oratoria ex Cicerone vel Quintiliano traduntur.

Nona, Ciceronis aliquid, maxime orationes, quo præcepta illa Ciceronis lectione confirmentur, et in usum scribendo declamandoque transferantur.

Hora Meridiana, traditur historia ex Livio, Justino, Seneca, Eutropio, Mela, aut simili.

Hora tertia, Poetice, ex Virgilio maxime, et Lucano, et Persio: tum ex Juvenale, Horatio et Ovidio: siquid casti habent. At quinta proponitur pueris, quod ipsi ante discessum præceptori reddant, argumentum epigrammatis breve pro ratione temporis.

Postridie omnia, quibus horis prælecta fuerunt, discipuli reddunt, memoriterque, in primis poetica, et quæ Ciceronis prælecta fuerint, sive orationes sint, seu libri de Moribus.

Exercentur autem pueri in Declamationibus privatim et publice, privatim die Sabbathi in auditorio mane: publice, post Calendas Novembris diebus dominicis hora prima postmeridiana, in Aula, convocatis signo tintinnabuli omnibus pueris. At exercentur et illic per singulas septimanas thematibus Gallicis, variisque orationum et carminum argumentis: quæ sumantur fere ex iis auctoribus, qui præleguntur. Sabbathum autem, et siquod est aliud pervigilium ad mediam Septimanam, optimum est huic rei quo pueri habeant, quod domi agant et meditentur, dum schola cessat. Utilissimum vero hoc etiam, qua septimana nullæ sunt feriæ, ut Mercurii die aut Jovis, mane, proponatur Thema ex iis, quæ prælecta fuerint, quod reddant priusquam exeant. Sed de hoc postea.

recitaturi ex iis ipsis exemplis, quæ Ludimagistro mane reddiderunt. Hæc ille profert: et iudicum principi porrigit, ac secedit. Hic postea singulatim, cuique suum, reddit. Illi ut receperunt, in suggestum ascendunt illic ad eam remparatum: sua clare singuli recitant, prioresque illi, qui oratione soluta certant. Omnes autem postquam recitaverunt, consurgunt agonothetæ: et stantes, conferunt inter se, ac disceptant, qui utroque in genere orationis antecellunt. Duo denique ex omnibus victores declarantur: præmioque decoratur uterque, pileo scholastico.

Hic Ludovicalium finis est, et simul Sabbathinarum disputationum. Quæ disputationes instaurantur primo post *Martinalia Sabbatho*, intermissæ ab eo Sabbatho, quod Ludovicalia proxime præcessit. Reliquæ continuantur usque ad duodecimum *Cal. Octobris*. Quo die post vespertinam lectionem pueri dimittuntur vindemiaturi ad *Calendas* usque. Quibus reversi probantur a *Gymnasiarcha*: et quos invenerit meritos, in classes mittit superiores: scholamque suam in eum annum constituit.

Hac ergo disciplina gymnasium suum informaverat *Gouveanus*, optima et pulcherrima: in qua nihil sit temere mutandum. Præceptores autem ille quidem requirebat perquam eruditos, et qui suo munere pulchre fungi nossent: sed mores tamen eorum in primis spectabat, ut nec vitia ipsi haberent, nec ferrent: pueri vero ex iis magistris et litteras simul discerent, et honestam vivendi rationem imbiberent. Omnes eodem loco habebat: ac peræque caros honorabat. Quotiens illi conveniebant, nullus cuiquam certus locus asservabatur: sed primum sine ambitione is occupabat, qui primus venisset. Sicque, ille fieri volebat, ut quencunque ordinem illi ducerent, imperium in omnes omnium ordinum pueros ex æquo cunctos habere pateret: monerent, increparent, virgis etiam cæderent, siquis admisisset aliquid flagitii, et in disciplinam scholasticam gravius peccasset. Aut sicui forte grave foret, illum cædere, qui classis ipsius non esset, scelus saltem verbo castigaret, et ad *Gymnasiarcham* deferret: qui in flagitiosum ipse postea animadverteret. Ita quotcunque præceptores, in schola *Aquitana* erant, totidem *Gymnasiarchas* habere se pueri putabant, et reverebantur: qui qualibet ex parte observarent, quid toto gymnasio ageretur.

Duas autem composuerat tabulas Gouveanus de scholæ suæ disciplina: quæ in ædium suarum vestibulo, et majoris triclinii pilis pendebant. Utranque subjicere visum est, iisdem verbis et capitibus nisi quod in altera de Feriis, paucula mutanda, nonnullaque adjicienda visa sunt.

Que personne ne prononce le nom du diable.

Que personne ne se querelle.

Que personne n'en frappe un autre.

Que personne, hormis les tout petits enfants qui en sont à l'alphabet ne parle français: bien plus, pour que les petits enfants eux-mêmes apprennent, que leurs aînés en leur parlant s'expriment d'abord en latin, puis qu'ils traduisent en français ce qui n'aura pas été compris.

Que personne ne change de classe sans notre autorisation: que personne ne se choisisse sa classe, à son gré ou au gré d'un autre: mais chacun, suivant ses progrès, montera ou descendra ou restera dans la même classe, d'après notre ordre, conformément au résultat de l'examen que nous lui aurons fait subir.

Que tous les nouveaux élèves viennent sur-le-champ nous trouver, pour que nous leur assignions une classe en raison de leur instruction et que nous les fassions inscrire sur la liste.

Que tous rendent, à tous les professeurs, soit au collège, soit en ville, et aux autres personnes d'honnête condition qui entrent au collège ou qui en sortent, l'honneur qui leur est dû: on se découvrira pour les aborder et les saluer.

Des Pédagogues. — Les pédagogues (73) doivent maintenir leurs enfants dans le devoir, mais sans les battre, de peur de les dégoûter des lettres. S'ils méritent d'être punis, ils en référeront à nous ou à quelqu'un des maîtres. Ils n'expliqueront pas les auteurs, ils ne donneront rien à apprendre en dehors des textes expliqués au collège. Car c'est ainsi d'ordinaire que la plupart des pédagogues embrouillent misérablement l'esprit des enfants, le chargent, l'accablent; et, qui pis est, ils détruisent ce qu'avait édifié la science des maîtres. S'ils sont instruits, qu'ils fassent répéter aux enfants les textes et leur en demandent l'explication: sinon qu'ils reconnaissent leur ignorance et se taisent: qu'ils se contentent de leur apprendre par leur exemple les bonnes mœurs et la piété. S'ils savent bien lire, chanter, ou écrire qu'ils le leur apprennent aux moments perdus, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas d'exercices publics au collège.

De plus, nous exhortons chacun en particulier à observer soigneusement, non seulement tout ce qui a été dit plus haut, mais encore tout ce qui leur paraîtra se rapporter à l'honnêteté et aux bonnes mœurs.

Enfin, nous avertissons tous les maîtres de ce collège, que, s'ils surprennent quelqu'un à manquer à quelque article de ce règlement, ils aient d'abord à l'avertir, puis, s'il résiste, à le punir suivant la gravité de sa faute.

Omni Dominico die cessat omnis docendi exercitatio.

Pervigilio Epiphaniarum, Purificationis et Annunciationis beatæ Mariæ Virginis, et Ascensionis Domini cessatur ab hora prima audita.

Toto die Martis Hilariorum, et qui ipsum sequitur, Cinerarium die toto cessatur.

Primo Sabbatho Quadragesimæ toto die cessatur, Confessionis causa.

Pridie Ramalium cessatur, toto postmeridiano tempore.

Hebdomade sancta, in diei Martis prælectione vespertina finitur omnis exercitatio, et redintegratur matutino diei Mercurii post Pascha.

Sabbatho proximo post Pascha, cessatur a prandio.

Sabbatho Pentecostes, propter Confessionem toto die cessatur, et inde usque ad Mercurii proximum matutinum.

Sabbatho pervigilio Sanctæ Trinitatis cessatur post prandium.

In pervigilio festi Corporis Christi cessatur ab hora prima usque ad diei Veneris matutinum.

Pridie festi Assumptionis beatæ Mariæ, Confessionis gratia omnino cessatur.

Toto omnium Sanctorum pervigilio Confessionis gratia, et perendie, omnino cessatur.

Pridie Natalis Domini etiam propter Confessionem omnino cessatur usque ad diei sanctis Innocentibus sacri matutinum.

Pervigilio Circumcisionis Domini, toto post meridiano tempore cessatur.

tive, qui est Amávi : lequel on fera decliner a deux ensemble, comme dict est : ou a trois, ou a quatre : tellement que :

Le premier dira	Amávi
Le second	Amavisti
Le troisieme	Amávit
Le quatrieme	Amávimus

Ainsi ensuyvant. Et leur faudra monstrer au doigt en leur livre les temps despendans diceluy preterit parfait, qui sont semez es autres manieres : comme mesme en ceste maniere de Demonstrer, est Amáverain : en l'Optative Amavissem : en la Conjonctive, Amáverim, Amavissem, Amávero : et en l'Infinitive, Amavisse. Il fault quilz ayent tousiours en memoire ces temps icy.

« On leur doit pareillement monstrer au doigt, comment la seconde personne du present de la maniere Demonstrative se termine en as, comme Amas : et le present de la maniere Imperative en a, comme Ama : et le present de la maniere Infinitive en are, les advertissant de l'accent long qui est sur a, comme Amáre. Ce sont les signes par lesquelz on cognoist si ung Verbe est de la premiere conjugaison.

« Tiercement, pour les rendre tousiours plus prompts et plus asseurez des temps et personnes, on leur faict dire les premieres personnes des temps comme Amo. Amábam, amávi, amáveram, jusques a l'Infinitif. Puis par les secondes personnes,

Amas, amábas, amávisti, amáveras.

Pareillement par les tierces,

Amat, amábat, amávit, amáverat, jusques a la fin du Verbe. Cela faict, on luy fera dire tout au rebours, commenceant a la maniere Infinitive comme Amáturum esse, amavisse, amáre, amávero, amavissem, amáverim. jusques au present de la maniere Indicative. Et sera fort bon de faire escrire a lenfant ceste maniere tout au long.

« Quartement, on leur pourra aucunesfois faire dire, a lung la premiere personne singuliere, Amo : a lautre la premiere du pluriel, Amámus. A lung Amas, a lautre Amátis. A lung amat, a lautre amant. Ainsi ensuyvant jusques a la fin. Ou a ung seul, Amo, amámus : Amas, amátis : Amat, amant.

« Aucuns aussi sont dadvis de faire decliner le Verbe actif, avec le Verbe passif, ainsi Amo, amas, amat.

Amor, amaris vel amáre, amátur.

Pluraliter, Amámus, amátis. amant.

Amátur, amámini, amantur, Et ainsi jusques a la fin

Item aussi en ceste maniere, Amo, amor

Amas, amaris vel amáre,

Amat, amátur, jusques a la fin. Il faut faire escrire a lenfant ces deux manieres icy tout au long, afin qu'il sache et imprime les manieres, temps et personnes en sa memoire plus facilement, et plus seurement.

« Apres avoir bien exercé lenfant, ainsi comme dict est, sans avoir meslé aucun mot de Francois : reste de lexercer aussi au francois : afin qu'il sache incontinent quon linterroguera, dire en francois ce quil aura appris en latin. Pource, ayant decliné le Verbe avec le francois comme il est imprimé en son livre, le maistre pourra faire dire a lung de ses enfans :

Amo, amas, amat.

Et que ung autre luy reponde en francois,

Jaime, tu aimes, il aime.

Ainsi tout le verbe jusques a la fin. Ou que l'ung demande a l'autre comment on dit en Latin,

Jaime, tu aimes, il aime.

L'autre luy responde,

Amo, amas, amat. Ainsi consequemment. Aucunesfois on leur peult faire dire tout le Verbe en Francois seulement en ceste maniere,

Jaime, tu aimes, il aime. Au pluriel, Nous aimons, vous aimez, ils aiment.

Au temps passé, non du tout accompli. Jaimoye; tu aimois, ainsi ensuyvant : et leur faire escrire tout d'ordre, comme ils le trouvent en ce livre imprimé, laissant le Latin.

Finablement, sil y a plusieurs enfans, on pourra user de cette maniere. Le premier dira Amo.

Le second, Jaime

Le troisieme. Amas.

Le quatrieme, Tu aimes.

Le cinquieme, Amat.

Le sixieme, Il aime.

Le septieme, Amamus.

Le huitieme, Nous aimons. En continuant, selon le nombre des enfans qu'il y aura. Aux uns on pourra faire dire une maniere entiere, ou ung temps : aux autres, une autre, tousiours en leur faisant escrire en papiers ce qu'on leur fera dire, en gardant l'ordre qu'on leur dira.

En exerçant ainsi les enfans, ils auront a tousiours mémoire de leurs Verbes, et comment ilz se doivent tourner en François.

Ainsi fera le maistre a ses enfans sur les Verbes des autres conjugaisons, leur monstrant tousiours au doigt les secondes personnes du temps present de l'indicatif, en quelles lettres elles se terminent, dont ils cognoistront de quelle conjugaison est chascun Verbe. Aussi les terminaisons du temps passé accompli du present de l'Imperatif, et de l'Infinitif. Il ne faudra aussi oublier de luy en faire decliner d'autres qui soyent de ceste ordre, comme Verbero, Porto, luy faisant escrire telz verbes a l'exemple de amo imprimé en ce livre, tant au passif, que a l'actif. »

(30) *Qu'ils ont copiée dans leur livre.* On ne dit pas si c'est chez eux, ou bien en classe pendant que le maistre s'occupait des élèves les plus faibles, qu'ils ont fait cette copie. La seconde supposition me paraît préférable. Il n'y avait alors ni salles d'étude ni maîtres d'études. M. Gaullieur a pris à tort (p. 38) pour des salles d'études (il en compte deux au collège de Guyenne dans le projet présenté par Jean de Tartas) des cabinets de régent. En effet, au xvi^e siècle une étude était un cabinet, une bibliothèque, un endroit où quelqu'un se retirait pour travailler. « Ubi est præceptor? — Est in studio suo. Est in studio suo. Est intra suum studium. Il est en son estude » répondaient en latin ou en français les écoliers. Cordier veut qu'ils disent en bon latin : « Est in bibliotheca — Est in libraria cella — Est in cella studiaria. Budæus. » (*De corrupti sermonis emendatione* 3^e éd., p. 177). L'erreur de M. Gaullieur vient de ce qu'il a mal entendu le passage suivant d'une de ses plus curieuses pièces justificatives (Devis des constructions et réparations à faire aux bâtimens du collège de Guyenne) « Item, en la chambre de darrier, qui est vers Piochel, y a une estude qui est partie et divisée par moytié, et à travers ung moyen, de laquelle estude faudra rompre le moyen et servira d'estude pour ung régent (p. 542). Jamais, dans les descriptions de collèges du xvi^e siècle, il n'est question, à ma connaissance, de salles d'études. Hors des classes, les écoliers

(69) *Le bonnet d'écolier dont on les décore.* Les élèves de première devant à la fin de leur cours entrer en philosophie, c'est-à-dire dans le domaine propre de la Faculté des arts, je pense qu'on donne aux deux vainqueurs, l'insigne de la dignité d'écolier, que leurs camarades porteront aussi naturellement, mais sans l'avoir reçu d'une manière aussi solennelle.

(70) *Dans toute l'étendue du collège.* Tout ce passage relatif aux maîtres a été parfaitement caractérisé par M. Quicherat (p. 231). — On voit par une anecdote racontée par M. Gaullieur (p. 263) que les élèves ne supportaient pas toujours d'être admonestés par un régent d'une classe inférieure.

(71) *Quelques additions.* Voir chez M. Gaullieur (p. 196-7) un règlement plus court en français, contenant quelques parties des deux règlements latins de Gouvéa et tiré des *Anciens et nouveaux statuts de la ville et cité de Bourdeaux 1612.*

(72) *Par une courroie.* Voir Quicherat (p. 82). « Leur uniforme (celui des écoliers en général) consistant en une robe longue serrée à la taille par une courroie... » (Voir aussi le règlement du gymnase de Nîmes en 1548 (p. 155) du *Claude Baduel* de M. Gauffrès). « On peut porter à volonté la robe longue ou un vêtement plus court... Aux enfants et aux adolescents portant des habits à ceinture, nous demandons de plus que cette ceinture soit attachée. Cette précaution sera le signe de leur respect pour le collège et pour leurs maîtres. » — J'ai voulu citer au moins une fois l'excellent livre de M. Gauffrès. J'aurai l'occasion de le faire ailleurs plus souvent.

(73) *Les pédagogues.* C'étaient comme on sait des précepteurs particuliers, qui avaient en général cinq ou six élèves sous leur direction dans une chambre.

(74) *Pour que nos élèves* etc. Toute cette dernière partie est en italiques dans l'exemplaire original, sans doute à cause des changements et des additions dont il a été question plus haut. (V. p. 37.)

(75) *Tous les jours.* Il est à peine utile de rappeler que dans les collèges on allait à la messe tous les matins. — En traduisant ce qui précède, j'ai été obligé d'employer des termes plus précis que ceux du texte. J'ignore si la généralité des expressions latines est intentionnelle ou si elle est simplement due au désir d'écrire avec élégance.

(76) *Perey*, — ou du *Périer*? Pour le premier nom voir Gaullieur, p. 30; pour le second, le même, p. p. 249 et 264.

